

Règlement du Jeu concours France Passion – Masters France

Du 26/06/2024 au 12/07/2024

REGLEMENT :

I- GÉNÉRALITÉS

La Sarl France Passion dont le siège social est CS 10057 - 84202 Carpentras Cedex, organise un jeu concours (tirage au sort) en partenariat avec le GIE Masters France.

II- DOTATIONS

- LOT 1 :

10 Guides France Passion 2024 ou 2025 (au choix)

- Ce lot comprend l'adhésion complète au réseau France Passion :
 - 1 Guide des étapes
 - 1 carte d'invité
 - 1 vignette
 - l'accès à l'application France Passion

- LOT 2 :

10 cartes cadeau Masters d'une valeur de 30€

- Valable dans tous les magasins Masters et en vente par correspondance

III- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent :

1. S'abonner aux comptes @francepassion, @queven_camping-cars et @mastersfrance
2. Liker le post Facebook ou Instagram
3. Taguer un(e) ami(e) en commentaire

IV- CONDITIONS DE SÉLECTION DES GAGNANTS

Les votes sont ouverts à tous sur les pages Facebook et Instagram de la société organisatrice. Les gagnants seront tirés au sort par l'entreprise organisatrice. La participation au Jeu se fait exclusivement sur les plateformes Facebook et Instagram. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte. La participation au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

V- RÉCLAMATIONS

La participation au concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent concours sans préavis. Cette décision, laissée à la seule appréciation de la société France Passion, ne saurait engager sa responsabilité.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté.

Ce Jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook/Instagram. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice. Facebook/Instagram ne peut être considéré comme responsable en cas de litige lié au Jeu.

VI- RÈGLEMENT

Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur le site Internet de la société organisatrice : www.france-passion.com

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

VII- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la société organisatrice en vue de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants et de l'attribution de la dotation. Si le participant l'a accepté, les données collectées permettront de l'informer des mises à jour effectuées sur le site ou de lui communiquer des offres particulières.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à la société organisatrice.

VIII- LITIGES

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent Règlement est soumis à la loi Française. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de Règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société France Passion, sauf dispositions d'ordre public contraires.
